

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00858
Numéro SIREN : 491 408 183
Nom ou dénomination : @2C ENTREPRISES

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt 2845

@2C ENTREPRISES
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : MFT - CS 70500 - 155 Rue Lawrence Durrell
84000 AVIGNON
491 408 183 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 4 FEVRIER 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 4 février,

A 18 heures

Les associés de la société @2C ENTREPRISES se sont réunis sans délai en Assemblée Générale Ordinaire, MFT - CS 70500 - 155 Rue Lawrence Durrell 84000 AVIGNON, tous les associés ayant consenti à cette convocation et étant présents.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par M. Bruno PERAZZO en sa qualité de Président de la Société.

M Julien JOUVE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 5000 actions sur les 5000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation et de la présente réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

| M J

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président et d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M Bruno PERAZZO de démissionner de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée constate que M PERAZZO déclare n'être créancier d'aucune somme sur la Société et ne prétend à aucune indemnité du fait de sa démission.

L'Assemblée Générale accepte cette démission et décide de ne réclamer à M PERAZZO le respect d'aucun préavis, ni le versement d'aucune indemnité du fait de cette démission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la démission de M PERAZZO de ses fonctions de Président de la Société, l'Assemblée Générale décide de nommer :

En qualité de Président :

M Julien JOUVE

Né le 28 novembre 1974 à Marseille 8^e

Demeurant La Dorgale - Lieu-dit La Crau - 13360 Roquevaire

De nationalité française

En qualité de Directeur Général :

M Boris CZORNY

Né le 17 janvier 1983 à Paris 15^e

Demeurant La Pradelle - 13114 Puyloubier

De nationalité française

pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour.

lesquels déclarent accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

V R J

Le Président et le Directeur Général auront droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentation sur justificatif.

L'Assemblée Générale décide de renvoyer à une décision ultérieure la fixation de la rémunération du Président et du Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Les Associés

FIDENS DEVELOPPEMENT

M Bruno PERAZZO



M Julien JOUVE

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président



M Boris CZORNY

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »



Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



@2C ENTREPRISES
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : MFT - CS 70500 - 155 Rue Lawrence Durrell
84000 AVIGNON
491 408 183 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL – SIGNATURE
1	Bruno PERAZZO 1495 Montée des Granets 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	1	1	
2	FIDENS DEVELOPPEMENT 70 Rue de la Tramontane 13090 AIX EN PROVENCE	4 999	4 999	
	Totaux =====	5 000	5 000	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexé 0 pouvoir. arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 5 000 droits sociaux

Le Président
M Bruno PERAZZO

